ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions medicales

Question écrite n° 50485

Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la formation des medecins. Les ordonnances du 24 avril 1996 relatives a la « maitrise medicalisee des depenses de ville » prevoient dans le cadre de la formation que les « residents exercent leurs fonctions durant un semestre dans les services d'un centre hospitalier universitaire et pendant un autre semestre aupres de praticiens generalistes agrees ». Ces dispositions etaient applicables aux etudiants accedant au troisieme cycle des etudes medicales a compter de l'annee universitaire 1996-1997. Les decrets d'application ne sont toujours pas parus et cela provoque l'inquietude des personnes concernees. Il aimerait savoir si le Gouvernement envisage de publier rapidement les decrets en cause.

Données clés

Auteur : M. Landrain Édouard
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50485
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1861